



Bobo-Dioulasso, le 30/08/2021

Avis d'appel d'offres N° 21 08 002

(Portant fourniture de pesticides, de régulateurs de croissance et d'appareils de traitement - Campagne 2022/2023)

Au titre de la campagne agricole **2022/2023**, la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX) lance un appel d'offres pour la fourniture de :

- **Insecticides coton pour un volume global de deux millions sept cent treize mille (2 713 000) traitements ou doses ;**
- **Herbicides granulés de prélevée pour traiter une superficie de quatre cent soixante-dix-huit mille (478 000) hectares ;**
- **Herbicides liquides de prélevée pour traiter une superficie de quinze mille (15 000) hectares ;**
- **Herbicides liquides de post-levée coton pour couvrir une superficie de soixante-dix-sept mille (77 000) hectares ;**
- **Régulateurs de croissance des cotonniers pour couvrir une superficie de soixante-cinq mille (65 000) hectares ;**
- **Appareils pulvérisateurs à dos à pression entretenue munis de cloche herbicide, de lance ou de rampe horizontale pour les traitements Bas Volume (BV), pour cinquante mille (50 000) pièces.**

I. Insecticides

Les insecticides sont classés en trois catégories différentes, et subdivisés en plusieurs lots.

I.1 Insecticides de première fenêtre (lots IN-T1)

Les lots IN-T1 (IN-T1-1 à IN-T1-19) d'un volume de huit cent quatre-vingt-dix mille (890 000) traitements ou doses¹ sont répartis suivant le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Lots IN-T1 - 890 000 doses ou traitements d'insecticides de la première fenêtre
Etiquette de l'emballage de couleur verte

Désignation	Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots	Quantités (dose ou traitement)	
Insecticides de la première fenêtre (type 1)	Banfora	Banfora	IN-T1-1	55 000	
	<i>Sous-total insecticide type 1 - lots Banfora</i>			55 000	
	Bobo	Magasin RC Bobo (+ Orodara)	IN-T1-2	57 000	
			IN-T1-3	57 000	
	<i>Sous-total insecticides type 1 - lots Bobo</i>			114 000	
	Dédougou	Bondoukuy	IN-T1-4	50 000	
			IN-T1-5	50 000	
		Dédougou	IN-T1-6	58 000	
			IN-T1-7	52 000	
	Solenzo	IN-T1-8	52 000		
	<i>Sous-total insecticides type 1 - lots Dédougou</i>			262 000	
	Diébougou	Diébougou	IN-T1-9	50 000	
	<i>Sous-total insecticide type 1 - lot Diébougou</i>			50 000	
	Houndé	Houndé	IN-T1-10	50 000	
			IN-T1-11	50 000	
			IN-T1-12	50 000	
			IN-T1-13	44 000	
	<i>Sous-total insecticides type 1 - lots Houndé</i>			194 000	
	Koudougou	Koudougou	IN-T1-14	22 000	
			Léo	IN-T1-15	30 000
				IN-T1-16	33 000
	<i>Sous-total insecticides type 1 - lots Koudougou</i>			85 000	
	N'Dorola	Kourouma	IN-T1-17	40 000	
IN-T1-18			40 000		
N'Dorola		IN-T1-19	50 000		
<i>Sous-total insecticide type 1 - lots N'Dorola</i>			130 000		
Total général insecticides de la première fenêtre (type 1)			890 000		

¹ Les quantités de produits insecticides du type 1 sont calculées sur la base des formulations simples non concentrées à 1 litre par hectare. Par conséquent, pour les produits concentrés doublement ou plus, les quantités mentionnées devront être divisées par le coefficient de concentration.

I.2 Insecticides de deuxième fenêtre (lots IN-T2)

Les lots IN-T2 (IN-T2-1 à IN-T2-19), composés de binaires pyréthrinoïdes (ou autres nouvelles familles chimiques) + OP acaricides pour un volume de neuf cent soixante-cinq mille (965 000) traitements ou doses², et sont répartis comme suit dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Lots IN-T2 - 965 000 doses ou traitements d'insecticides de la deuxième fenêtre
Etiquette de l'emballage de couleur rouge

Désignation	Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots	Quantités (dose ou traitement)
Insecticides de la deuxième fenêtre (type 2)	Banfora	Banfora	IN-T2-1	54 000
			IN-T2-2	52 000
	<i>Sous-total insecticide type 2 - lots Banfora</i>			106 000
	Bobo	Magasin RC Bobo (+ Orodara)	IN-T2-3	56 000
			IN-T2-4	56 000
		Magasin central	IN-T2-5	52 000
			IN-T2-6	55 000
	<i>Sous-total insecticides type 2 - lots Bobo</i>			219 000
	Dédougou	Bondoukuy	IN-T2-7	50 000
		Dédougou	IN-T2-8	63 000
		Solenzo	IN-T2-9	57 000
	<i>Sous-total insecticides type 2 - lots Dédougou</i>			170 000
	Diébougou	Diébougou	IN-T2-10	52 000
			IN-T2-11	54 000
	<i>Sous-total insecticide type 2 - lots Diébougou</i>			106 000
	Houndé	Houndé	IN-T2-12	55 000
			IN-T2-13	54 000
			IN-T2-14	53 000
	<i>Sous-total insecticides type 2 - lots Houndé</i>			162 000
	Koudougou	Koudougou	IN-T2-15	22 000
Léo		IN-T2-16	30 000	
<i>Sous-total insecticides type 2 - lots Koudougou</i>			52 000	
N'Dorola	Kourouma	IN-T2-17	45 000	
	N'Dorola	IN-T2-18	55 000	
		IN-T2-19	50 000	
<i>Sous-total insecticide type 2 - lots N'Dorola</i>			150 000	
Total général insecticides de la deuxième fenêtre (type 2)			965 000	

² Les quantités de produits insecticides du type 2 sont calculées sur la base des formulations simples non concentrées à 1 litre par hectare. Par conséquent, pour les produits concentrés doublement ou plus, les quantités mentionnées devront être divisées par le coefficient de concentration

1. 3 Insecticides de troisième fenêtre (lots IN-T3)

Les lots IN-T3 (IN-T3-1 à IN-T3-18), constitués de binaires pyréthrinoïdes (ou autres familles chimiques) associés aux néonicotinoïdes (ou régulateurs de croissance) aphicides/aleurodicides pour huit cent cinquante-huit mille (858 000) traitements ou doses³, sont présentés dans le tableau 3 suivant.

Tableau 3 : Lots IN-T3 - 858 000 doses ou traitements d'insecticides de la troisième fenêtre
Etiquette de l'emballage de couleur jaune

Désignation	Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots	Quantités (dose ou traitement)
Insecticides de la troisième fenêtre (type 3)	Banfora	Banfora	IN-T3-1	52 000
			IN-T3-2	54 000
	<i>Sous-total insecticide type 3 - lots Banfora</i>			106 000
	Bobo	Magasin RC Bobo (+ Orodara)	IN-T3-3	57 000
			Magasin central	IN-T3-4
	<i>Sous-total insecticides type 3 - lots Bobo</i>			115 000
	Dédougou	Bondoukuy	IN-T3-5	45 000
			IN-T3-6	52 000
			IN-T3-7	58 000
			IN-T3-8	52 000
	<i>Sous-total insecticides type 3 - lots Dédougou</i>			207 000
	Diébougou	Diébougou	IN-T3-9	50 000
			IN-T3-10	48 000
	<i>Sous-total insecticide type 3 - lots Diébougou</i>			98 000
	Houndé	Houndé	IN-T3-11	45 000
			IN-T3-12	55 000
			IN-T3-13	44 000
	<i>Sous-total insecticides type 3 - lots Houndé</i>			144 000
	Koudougou	Léo	IN-T3-14	32 000
			IN-T3-15	31 000
<i>Sous-total insecticides type 3 - lots Koudougou</i>			63 000	
N'Dorola	Kourouma	IN-T3-16	40 000	
		IN-T3-17	40 000	
	N'Dorola	IN-T3-18	45 000	
<i>Sous-total insecticide type 3 - lots N'Dorola</i>			125 000	
Total général insecticides de la troisième fenêtre (type 3)			858 000	

³ Les quantités de produits insecticides du type 3 sont calculées sur la base des formulations simples non concentrées à 1 litre par hectare. Par conséquent, pour les produits concentrés doublement ou plus, les quantités mentionnées devront être divisées par le coefficient de concentration

2. Herbicides

Les herbicides coton sont divisés en trois catégories différentes :

2.1. Herbicides granulés de prélevée coton pour traiter une superficie de quatre cent soixante-dix-huit mille (478 000) hectares (lots HPG-1 à HPG-14). Pour ces herbicides, les destinations de livraison sont définies dans le tableau 4 ci-après :

Tableau 4 : Lots HPG - herbicides granulés de prélevée coton

Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots	Superficies à couvrir (Ha)	Quantités (en Kg) pour herbicides utilisés à 1 Kg/ha
Banfora	Banfora	HPG-1	43 000	43 000
Bobo	Magasin RC Bobo (+ Orodara)	HPG-2	35 000	35 000
	Magasin central	HPG-3	40 000	40 000
Dédougou	Bondoukuy	HPG-4	25 000	25 000
	Dédougou	HPG-5	30 000	30 000
	Solenzo	HPG-6	25 000	25 000
Diébougou	Diébougou	HPG-7	30 000	30 000
Houndé	Houndé	HPG-8	45 000	45 000
		HPG-9	50 000	50 000
Koudougou	Koudougou	HPG-10	5 000	5 000
	Léo (+ Sapouy)	HPG-11	25 000	25 000
N'Dorola	Kourouma	HPG-12	55 000	55 000
	N'Dorola	HPG-13	40 000	40 000
		HPG-14	30 000	30 000
Total général herbicides de prélevée granulés			478 000	478 000

2.2. Herbicides liquides de prélevée coton pour un volume global destiné à couvrir quinze mille (15 000) hectares (lot HPL), constitués d'herbicides simples, binaires et/ou ternaires.

Ces herbicides liquides de prélevée coton sont à livrer au Magasin central de Bobo.

2.3. Herbicides liquides de post-levée coton (lots HP-1 à HP-11) pour soixante-dix-sept mille (77 000) hectares à livrer selon les destinations indiquées dans le tableau ci-dessous. Selon les doses à l'hectare, les quantités (en litres) à fournir sont les suivantes (tableau 5) :

Tableau 5 : Lot HP - herbicides liquides de post-levée coton

Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots	Superficies à couvrir (Ha)	Quantités (litre) pour herbicides utilisés à 0,9 l/ha	Quantités (litre) pour herbicides utilisés à 1 l/ha	Quantités (litre) pour herbicides utilisés à 1,2 l/ha
Bobo	RC Bobo (+ Orodara)	HP-1	10 000	9 000	10 000	12 000
	Magasin central	HP-2	5 000	4 500	5 000	6 000
Dédougou	Bondoukuy	HP-3	6 000	5 400	6 000	7 200
	Dédougou	HP-4	10 000	9 000	10 000	12 000
	Solenzo	HP-5	6 000	5 400	6 000	7 200
Diébougou	Diébougou	HP-6	8 000	7 200	8 000	9 600
Houndé	Houndé	HP-7	25 000	22 500	25 000	30 000
Koudougou	Koudougou	HP-8	1 000	900	1 000	1 200
	Léo	HP-9	3 000	2 700	3 000	3 600
N'Dorola	Kourouma	HP-10	1 000	900	1 000	1 200
	N'Dorola	HP-11	2 000	1 800	2 000	2 400
Total général herbicides post-levée			77 000	69 300	77 000	92 400

NB : Pour les herbicides post-levée utilisés à une autre dose/ha, considérer la superficie à couvrir de 77 000 hectares pour la détermination des quantités en litre.

3. Régulateurs de croissance des cotonniers

Les régulateurs de croissance des cotonniers (lots RCC-1 à RCC-12) à fournir, sont destinés à couvrir une superficie de soixante-cinq mille (65 000) hectares et devront être livrées selon les destinations indiquées dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 : Lot RCC – Régulateurs de croissance des cotonniers

Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots	Superficies à couvrir (Ha)	Quantités (litre)
Banföra	Banföra	RCC-1	5 000	5 000
Bobo	RC Bobo (+ Orodara)	RCC-2	6 000	6 000
	Magasin central	RCC-3	15 000	15 000
Dédougou	Bondoukuy	RCC-4	2 000	2 000
	Dédougou	RCC-5	5 000	5 000
	Solenzo	RCC-6	3 000	3 000
Diébougou	Diébougou	RCC-7	5 000	5 000
Houndé	Houndé	RCC-8	10 000	10 000
Koudougou	Koudougou	RCC-9	1 000	1 000
	Léo	RCC-10	3 000	3 000
N'Dorola	Kourouma	RCC-11	4 000	4 000
	N'Dorola	RCC-12	6 000	6 000
Total général régulateurs croissance cotonniers			65 000	65 000

4. Appareils de traitement

Le nombre d'appareils de traitement prévus par le présent appel d'offres se répartit comme suit :

- Appareils pulvérisateurs à dos à pression entretenue (lots ABV-1 à ABV-12 figurant au tableau 7) **munis d'une lance ou d'une rampe horizontale pour traitement Bas Volume (BV) : cinquante mille (50 000) pièces.**

Tableau 7 : Lot ABV - Appareils de traitement BV à pression entretenue

Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots	Quantités (pièce)
Banfora	Banfora	ABV-1	4 000
Bobo	Magasin RC Bobo (+ Orodara)	ABV-2	8 000
	Magasin central	ABV-3	3 000
Dédougou	Bondoukuy	ABV-4	3 000
	Dédougou	ABV-5	3 000
	Solenzo	ABV-6	3 000
Diébougou	Diébougou	ABV-7	5 000
Houndé	Houndé	ABV-8	10 000
Koudougou	Koudougou	ABV-9	1 000
	Léo (+ Sapouy)	ABV-10	2 000
N'Dorola	Kourouma	ABV-11	3 000
	N'Dorola	ABV-12	5 000
Total général en appareils de traitement BV			50 000

Les cotations de chaque soumissionnaire, libellées en FCFA ou en Euro doivent être accompagnées des pièces contractuelles exigées dans le Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que du reçu de paiement.

Les offres des soumissionnaires, sous plis fermés, doivent parvenir au secrétariat de la Direction générale de la SOFITEX, au plus tard le **30/09/ 2021 à 08 heures 30** minutes, contre la délivrance d'un récépissé de dépôt. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 09 heures 30 minutes précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

La pièce de référence du présent avis d'appel d'offres est le dossier d'appel d'offres N° **21 08 002**, à télécharger sur le site internet de la **SOFITEX** www.sofitex.bf.

Pour l'achat du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires s'acquitteront de la somme de, un million cinq cent mille (1 500 000) Francs CFA non remboursable, à régler à la caisse centrale de la SOFITEX, contre délivrance d'un reçu de paiement.

Le Directeur Général

Wilfried A. G. YAMEOGO
Officier de l'Ordre de l'Etalon